



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-050

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme SARANDAO Gilda – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CASTANO Adeline.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / BUDGET ANNEXE CABINET MÉDICAL 2023 :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 01 janvier 2023,
Vu le Budget Annexe 2023 du Cabinet Médical,
Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, propose au Conseil Municipal d'autoriser la Décision Modificative suivante :

Inscriptions budgétaires

Section de fonctionnement	
DÉPENSES	
Chapitre 66 – Charges financières	
c/6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	+ 6 000.00 €
RECETTES	
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	
c/74741 Communes membres du GFP	+ 6 000.00 €

Le Conseil Municipal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 01 janvier 2023;

Vu le Budget Annexe «Cabinet Médical» 2023,

Après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 4 VOIX CONTRE : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette.**

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Cabinet Médical de l'exercice 2023 selon les éléments présentés ci-dessus.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 28 SEP. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 28 SEP. 2023
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe PIGEAU